

REGLEMENT & FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES LOISIRS ENFANTS/ADULTES

Les Centres socio-culturels de Caluire et Cuire sont une association loi 1901 de droit privé, gérés par une équipe de salariés et de bénévoles.

Chaque participant des activités loisirs enfants/adultes s'engage à respecter les règles qui régissent le fonctionnement général des activités et les valeurs de dignité, respect et solidarité des Centres socio-culturels. Il doit s'acquitter du paiement de la carte d'adhésion et du montant total de ses activités ou ateliers.

FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES

• MODALITES PRATIQUES

- Les activités fonctionnent durant la période scolaire (septembre à juin sauf vacances scolaires) sur 30 séances maximum selon un calendrier remis à l'inscription, à l'exception de l'aquarelle (calendrier spécifique).
- Les adhérents participent, sous la responsabilité de l'intervenant à :
 - Aménager les salles d'activités,
 - Installer, protéger le mobilier,
 - Ranger le matériel,
 - Appliquer les règles d'hygiène sanitaire pour une vie en collectivité.
- Les intervenants ont à charge d'accueillir les adhérents et à notifier leur présence ou absence. Ils assurent l'accès, la sécurité et la fermeture des locaux aux adhérents.

• NOMBRE DE PLACES PAR ACTIVITE

- Le nombre de places est limité en fonction de la nature des activités et de la taille des salles.
- Toute activité ne pourra fonctionner durablement qu'à partir **d'un nombre minimum d'inscrits soit 8 personnes**.
- Les Centres socio-culturels se réservent le droit de regrouper ou supprimer les activités dont le nombre d'inscrits se révélera insuffisant lors de la fin de la période d'essai (**fin octobre**). Les adhérents inscrits et concernés en seront informés.

• ALTERNATIVES

- L'activité peut être suspendue en raison de directives gouvernementales pour des contraintes sanitaires. L'association organise en lien avec les intervenants, et dans la mesure du possible, des alternatives pour maintenir l'activité.

Dans ce cas, les séances sont considérées comme maintenues et non remboursables. Au regard de l'évolution de la situation, l'Association des Centres sociaux et culturels se réserve le droit de prendre des dispositions inhérentes à l'activité.

INSCRIPTION, PARTICIPATION FINANCIERE & CONDITIONS FINANCIERES

• INSCRIPTION

- Toute participation à une activité nécessite une inscription qui se formalise par l'établissement d'un dossier auprès du secrétariat comprenant :
 - Quotient familial CAF (**en priorité**),
 - Dernier avis d'imposition du foyer fiscal,
 - Numéro de Sécurité Sociale,
 - Carte étudiante,
 - Pour toute activité sportive, remplir le questionnaire de santé « QS - SPORT » avec dans le cas échéant un certificat médical. Pour l'Activité Physique Adaptée, une prescription médicale est obligatoire et doit être fournie avant le démarrage des cours,
 - Règlement fonctionnement activité de loisirs signé en deux exemplaires,
 - Paiement de la carte d'adhésion familiale et du montant total de l'activité.

Toute personne accueillie dans une activité, y compris pour une séance d'essai, doit être inscrite.

- Le démarrage des inscriptions débute la journée des portes ouvertes organisées par l'Association.
- Les jeunes à partir de 16 ans sont acceptés aux activités de loisirs adultes, après signature d'une autorisation parentale.

• PARTICIPATION FINANCIERE

- L'adhésion aux Centres Socio-Culturels est **obligatoire** pour participer aux activités de loisirs proposées. Cette adhésion est familiale (unique), valable une année scolaire (juillet-juin) et ne se paie qu'une seule fois, même si les membres de la famille participent à plusieurs activités. Elle est non remboursable.

• TARIFICATION DES ACTIVITES

- Les inscriptions sont valables pour une année complète de septembre à juin, selon calendrier établi et remis lors de l'inscription.
- Le tarif est calculé en fonction du QUOTIENT FAMILIAL (sur présentation d'un document CAF ou Impôts).
- Les étudiants majeurs non rattachés au foyer fiscal de leurs parents bénéficient du tarif minimum sur présentation d'un justificatif (carte d'étudiant). Pas de réduction en cas de chômage.

• MODALITES DE PAIEMENT DES ACTIVITES

- **Le paiement des activités s'effectue à l'inscription au secrétariat** pour toute la période de fonctionnement, en espèces, par chèque bancaire ou chèque ANCV (en 1 à 3 versements, chèques déposés à l'inscription).
- **Dans le cas d'une inscription en cours d'année**, le paiement s'effectuera au prorata du nombre de séances restantes sur la période de fonctionnement.
- Une réduction de 10% sera appliquée sur la 2^{ème} activité la moins chère pratiquée par le même adhérent inscrit. Pas de réduction pour la 3^{ème} activité.

• **SEANCE D'ESSAI**

- Toute personne souhaitant faire une séance **d'essai** doit **s'inscrire au secrétariat** pour des raisons de responsabilité et s'acquitter d'un dépôt de chèque de caution d'un montant égal à la totalité de l'activité concernée, à hauteur de ses revenus.
- A l'issue de cet essai, l'adhérent doit **obligatoirement** régulariser sa situation dans la semaine qui suit. Au-delà de ce délai, le chèque de caution sera encaissé. Si l'essai ne s'avérait pas concluant, le chèque de caution serait restitué.

• **ABSENCES ET CONDITIONS DE REMBOURSEMENT**

- L'absence d'un participant à une activité n'autorise pas une récupération sur un autre cours.
- L'absence de l'intervenant peut modifier le calendrier et une proposition de récupération de l'activité annulée sera faite aux participants en fin de période.
- Tout trimestre commencé est dû et le montant de l'adhésion n'est pas remboursable.
- Seule une absence justifiée (sur justificatif dans les 48h suite à la période d'absence) : longue maladie, hospitalisation, mutation professionnelle/déménagement hors département, peut faire l'objet d'un remboursement. Dans ce cas-là, le remboursement pour la période des activités restantes, sera effectué sur demande écrite accompagnée des justificatifs correspondants. Pas de remboursement si le règlement a été fait par chèque ANCV.

L'Association se réserve le droit de ne pas inscrire ou de suspendre l'inscription d'une personne ne respectant pas le règlement de fonctionnement des activités des Centres socio-culturels de Caluire et Cuire.

Je soussigné-e, accepte les conditions du règlement de fonctionnement des activités de loisirs.

Fait à Caluire et Cuire, le.....
Signature (précédée de la mention « *lu et approuvé* »)

DROIT D'USAGE DE L'IMAGE

Nous réalisons des reportages photo ou vidéo des activités, afin de vous informer : site Internet, documents de communication, plaquette...

J'autorise l'Association des Centres socio-culturels à utiliser mon image dans les cas cités ci-dessus :

OUI **NON**

Fait à Caluire et Cuire, le.....
Signature (précédée de la mention « *lu et approuvé* »)